



Sente de Romainville à Saint-Lambert

Commence sur le chemin vicinal ordinaire N° 4 [Rue Paul et Jeanne Weiss], à la sortie de Romainville, passe entre la Mare et la ferme, tend vers Saint Lambert, rencontre à gauche le chemin rural N° 8, puis tourne à droite et se termine à la limite de Milon la Chapelle.

"Etat de Reconnaissance des chemins ruraux - 9 septembre 1901"